



Réaction à la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté de la Commission Européenne

12 Mai 2026

La publication de la première stratégie de lutte contre la pauvreté de l'Union européenne constitue une étape importante qui mérite d'être saluée. Elle offre l'occasion de mettre l'accent sur les personnes en situation de pauvreté et les difficultés auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

Cette stratégie de lutte contre la pauvreté comprend de nombreuses initiatives positives et prometteuses qu'il convient de saluer, notamment :

Tout d'abord, la stratégie reconnaît que la pauvreté est une réalité multidimensionnelle et que, pour atteindre l'objectif de contribuer à l'éradication de la pauvreté dans l'UE d'ici 2050, il faut mettre l'accent sur la prévention, l'accès aux services essentiels au bien-être des personnes et l'intégration sociale. Elle précise que la lutte contre la pauvreté est une responsabilité collective qui exige des efforts coordonnés aux niveaux européen, national, régional et local.

Par le biais d'un dialogue structuré, la Commission s'engage également à renforcer la participation des personnes en situation de pauvreté, à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques qui ont une incidence sur leur vie. Il existe déjà des méthodologies visant à garantir la participation des personnes en situation de pauvreté, comme l'outil d'élaboration et d'évaluation inclusives et délibératives des politiques (IDEEP) mis au point par ATD Quart Monde en collaboration avec le Rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, et il faut 'en tirer pleinement parti pour progresser sur ce point.

Troisièmement, la stratégie reconnaît que les préjugés et la stigmatisation pèsent lourdement sur la vie des plus vulnérables ; par conséquent, l'Agence des droits fondamentaux réalisera une analyse juridique sur l'impact de la pauvreté et de la situation socio-économique sur la discrimination.

En outre, il est souligné que garantir l'accès aux services essentiels, tels que l'éducation et la formation, les services de soins et de santé, constitue un élément clé du soutien apporté aux personnes déjà en situation de pauvreté.

Enfin, la Commission invite tous les États membres à nommer un coordinateur national de la lutte contre la pauvreté au plus haut niveau politique et à présenter des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ainsi que des actions concertées visant à la fois à combattre et à réduire la pauvreté.

Cependant, cette stratégie comporte également un certain nombre d'éléments qui soulèvent des questions et des inquiétudes, notamment :

La stratégie affirme que vivre dans la dignité est un droit fondamental qui doit être respecté et

.../...

protégé, et que la pauvreté porte atteinte à la cohésion sociale, affaiblit la démocratie et freine le potentiel économique de l'Europe. C'est une occasion manquée de se montrer plus ambitieux, de qualifier la pauvreté de violation des droits de l'Homme et de faire passer la justice sociale avant les considérations purement financières.

Le fait de présenter l'emploi comme le principal moyen de sortir de la pauvreté constitue une réponse simpliste à la réalité multidimensionnelle de la pauvreté et ouvre la voie à une réduction du débat à une question de responsabilité individuelle, alors que ce sont les facteurs systémiques qui jouent le rôle prépondérant dans le maintien des personnes dans la pauvreté.

Une approche plus nuancée en matière d'emploi mettrait en avant le succès du programme « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée », qui regroupe des initiatives locales et des projets pilotes visant à créer de nouveaux emplois et à proposer des formations dans des zones économiquement défavorisées où le taux de chômage de longue durée est élevé, et présenterait ce programme comme un modèle dont il convient de s'inspirer et qu'il convient de développer.

Les mesures visant à faire le lien entre la Garantie européenne pour l'enfance et la Garantie pour la jeunesse se font attendre depuis longtemps, tout comme l'engagement à intensifier les actions de sensibilisation auprès des jeunes en difficulté dans les régions où le taux de chômage est élevé ; or, se contenter de réduire les obstacles auxquels les jeunes sont confrontés en matière d'emploi et de productivité ne constitue pas une approche véritablement globale susceptible d'apporter un réel changement.

ATD Quart Monde milite depuis longtemps en faveur d'une définition révisée et élargie de la pauvreté, afin de prendre en compte ses dimensions cachées dans toute leur complexité. Si l'engagement pris d'améliorer le suivi de la pauvreté au sein de l'UE est une bonne nouvelle, l'annonce de nouveaux indicateurs visant à mesurer l'impact des facteurs liés à l'accessibilité financière sur la pauvreté risque de recentrer une fois de plus l'attention sur les aspects matériels de la pauvreté et de négliger la manière dont celle-ci est vécue au quotidien par les personnes concernées.

Mettre l'accent sur la lutte contre le non-recours aux prestations sociales est la bonne approche pour améliorer la situation des groupes les plus défavorisés. Il est toutefois tout aussi important de revoir les critères d'éligibilité et de mettre en place des politiques garantissant que toutes les personnes dans le besoin aient droit à une aide adéquate et puissent y accéder sans difficulté.

Enfin, la mise en œuvre de la stratégie nécessitera des fonds européens supplémentaires et spécifiques. Les négociations en cours sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034, qui semblent devoir réduire les ressources disponibles pour l'investissement social et supprimer l'affectation de 5 % du FSE+ à la lutte contre la pauvreté infantile, soulignent la nécessité d'engagements budgétaires clairs pour l'avenir.

En somme, la publication de la stratégie de l'Union européenne de lutte contre la pauvreté constitue une étape importante pour faire de la lutte contre la pauvreté une priorité absolue de l'agenda politique européen, et ATD Quart Monde se tient prêt à s'associer à cette stratégie et à la soutenir dans ses efforts pour lutter contre la pauvreté dans toute l'Union européenne.

Contact:

Pôle Plaidoyer Européen – Agir Tous pour la Dignité ATD Quart Monde

Avenue Victor Jacobs 12 - 1040 Brussels – Belgium - +32 2 650 08 70

delegation.ue@atd-fourthworld.org - www.atd-fourthworld.org